

NON à l' Initiative « Pas de Suisse à 10 millions » : une attaque contre la prospérité de la Suisse une menace pour le secteur de la construction

Objet de l'initiative : l'initiative modifie la Constitution fédérale - la population résidente ne doit pas dépasser 10 millions de personnes avant 2050. Des mesures sont prévues si celle-ci devait dépasser ce seuil avant 2050, dont la dénonciation par la Suisse de l'**Accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (ALCP)**, accord vital pour nos métiers.

→ **L'objectif central de l'initiative est bel et bien la dénonciation à brève échéance de l'ALCP.**

L'immigration en Suisse : le solde migratoire est étroitement lié à la conjoncture économique. En période de faible conjoncture, l'immigration baisse, alors qu'elle reprend en période de croissance plus soutenue. La majorité de l'immigration en Suisse provient de l'UE/AELE. 71% des ressortissants de l'UE/AELE venant en Suisse le font pour y exercer directement une activité lucrative.

Mise en danger des relations bilatérales Suisse-UE - un risque économique majeur : en prévoyant la dénonciation de l'ALCP, l'initiative met en danger l'ensemble de l'édifice des accords bilatéraux avec l'UE. L'ALCP fait partie du paquet « Bilatérales I » et si l'un des accords tombe, les autres tombent en parallèle.

Un autogoal majeur : sans l'ALCP, l'économie et la société seraient confrontées aux choix suivants :

- **Limitation drastique de l'immigration** : les entreprises ne pourraient plus engager la main-d'œuvre dont elles auraient besoin.
- **Fin de l'ALCP et dispositif alternatif, à l'image du retour des contingents** : un tel système augmenterait la charge bureaucratique. Le contingentement étant synonyme de limitation, les entreprises n'auraient aucune garantie de pouvoir bel et bien profiter des contingents. Pour la construction, la compétition entre secteurs économiques étant appelée à être forte pour profiter au maximum des contingents, ceux dits « à haute valeur ajoutée » (horlogerie, industries d'exportation, etc.) seraient privilégiés.

Les solutions aux défis invoqués par l'initiative : si personne ne nie que la croissance démographique présente des défis à la Suisse, il importe de répondre à ceux-ci de manière intelligente, sans mettre à mal les bases-mêmes de la prospérité économique du pays.

Logement : la Suisse connaît des tensions évidentes sur le marché du logement, en particulier dans les zones urbaines du plateau. Mais expliquer ceci par la seule variable de l'immigration est une erreur. La région lémanique connaît un taux de logements vacants qui n'a pas sensiblement varié depuis l'an 2000 au moins. Plutôt que de se focaliser sur l'immigration, la solution est bien plus à rechercher du côté de l'offre. La Suisse doit mieux accompagner sa croissance démographique en développant son urbanisation de manière cohérente. Les procédures applicables aux constructions doivent gagner en efficacité et rapidité afin de permettre à la construction de répondre à la demande.

Infrastructures : les infrastructures de transport, tant routières que ferroviaires, ont toujours été chroniquement sous-dimensionnées en Suisse. Or, la Confédération envisage de réduire encore les investissements dans les années qui viennent, tant dans la route que le rail. Plutôt que de prévoir des économies qui hypothèquent les chances de la Suisse d'accompagner son développement économique et démographique au mieux, il s'agit plutôt d'investir résolument dans ces infrastructures nécessaires pour l'avenir du pays. Faire porter le chapeau à un hypothétique trop-plein d'utilisateurs revient à confondre symptômes et causes du problème.

« Bétonnage » du paysage : l'initiative dresse l'épouvantail de la disparition des terres agricoles et zones naturelles du pays en raison d'une urbanisation décrite comme galopante. Or, la Suisse protège très efficacement ces types de zones, notamment suite aux récentes révisions de la loi sur l'aménagement du territoire. Certains cantons se plaignent même que certaines zones constructibles soient à présent reclassées en zones inconstructibles en raison de leur surdimensionnement initial.

La réponse à ces craintes est de continuer à mettre en œuvre une urbanisation moderne, de densité raisonnable, sur des terrains constructibles à l'intérieur et aux abords immédiats des agglomérations. La Suisse s'y emploie depuis plusieurs années et ces efforts doivent être confirmés.

→ **Informations complètes** : www.non-chaos.ch